

COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS
PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 28 JUIN 2023

Le 28 Juin 2023 à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 juin 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge LAURENT, Maire.

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, PRUVOST, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, BOUQUELY (20h20), METGE, BOULANDET

EXCUSE : MR JAUBERT qui a donné procuration à MME CADIOT
MME REBOUX
Mr LORDEL
MR SURIEU

ABSENT : Monsieur BERTRAND,

Secrétaire : Madame GAGNOL

ORDRE DU JOUR :

- Signature de la feuille de présence
- Approbation du Procès-Verbal du 27 Mars 2023
- Désignation du secrétaire de séance
- Assainissement Poids de Fer : Autorisation signature convention servitude de passage
- Autorisation signature convention modification du zonage d'assainissement
- Jurys d'Assises
- RIFSEEP
- RPQS Assainissement
- SMAEP : Sortie des communes de LAVERDINES et SALIGNY LE VIF
- Marché CSC : Infructuosité du Marché
- Marché Assainissement Poids de Fer : Autorisation de signature
- Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux
- Délibération tarif coupes de bois
- Modification du règlement d'exploitation des affouages
- Autorisation de signature convention pour le dispositif de signalement avec le Centre de Gestion du Cher
- Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 27 Mars 2023 est adopté à l'unanimité sans observation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération relative au RIFSEEP devra être représentée lors d'un prochain Conseil Municipal suite à l'avis défavorable du Centre de Gestion.

I - Assainissement Hameau du Poids de Fer – Autorisation de signature d’une convention de servitude de passage

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée le projet de réaliser des travaux de création d’un réseau d’assainissement et d’enfouissement des réseaux au lieu-dit Le Poids de Fer. Une partie de ces travaux devront passer par des voies privées. Une convention assurant une servitude de passage doit être signée avec les différents propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise à l’unanimité, le Maire à signer les conventions relatives aux servitudes de passage des canalisations avec les propriétaires du Hameau du Poids de Fer.

II - Autorisation signature convention modification du zonage d’assainissement

Monsieur le Maire informe l’Assemblée que suite aux demandes de subventions qui ont été faites pour les travaux d’assainissement au lieu-dit Le Poids de Fer, il a été demandé à la Commune de réviser son zonage d’assainissement.

Une consultation a été lancée afin de répondre à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à réaliser l’étude de changement de zonage.
- Autorise le Maire à signer le devis avec l’entreprise retenue.

III- JURYS D’ASSISES

Conformément à la loi et selon les instructions préfectorales, il a été procédé au tirage au sort des trois personnes désignées ci-dessous, devant constituer la liste préparatoire 2024 des jurys d’assises pour le département :

- BERNARD Sylvie Eliane née le 13/02/1966 à HERRY (18) – 1053 Route de Dompierre - La Chaume du Poids de Fer - 18320 Jouet sur l’Aubois
- DUCLOS Stéphane né le 12/07/1975 à Saint- Etienne (42) – 37 rue De Saint Germain - 18320 Jouet Sur L’Aubois
- BOURGOIN Louis Roger François né le 06/06/1993 à NEVERS (58) – Route de Nevers 18320 Jouet sur l’Aubois

IV – RPQS Assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l’Assainissement Collectif concernant l’exercice 2022.

Monsieur le Maire ajoute que le RPQS Assainissement est envoyé en préfecture. Les données sont publiées sur le site des observatoires de l’eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le rapport présenté.

V – SMAEP : Sortie des communes de LAVERDINES et SALIGNY LE VIF

Monsieur le Maire expose que la Commune Nouvelle de BAUGY dans le CHER a demandé, par délibération en date du 23 mars 2023, le retrait des Communes de LAVERDINES et SALIGNY LE VIF du S.M.A.E.P. DE LA REGION DE NERONDES, souhaitant ainsi harmoniser le prix de l'eau sur l'ensemble de son territoire.

Lors de son assemblée du 19 avril 2023, le Comité Syndical du S.M.A.E.P. DE LA REGION DE NERONDES a approuvé ce retrait au 31 décembre 2023.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du S.M.A.E.P. DE LA REGION DE NERONDES a notifié, en date du 26/04/2023, la décision du Syndicat à l'ensemble de ses membres afin de délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité, le retrait des Communes de LAVERDINES et SALIGNY LE VIF du S.M.A.E.P. DE LA REGION DE NERONDES

VI – Marché CSC : Infirmité du Marché

Monsieur le Maire fait le point sur les difficultés rencontrées pour le marché de mise en accessibilité et la rénovation énergétique du Centre Socio Culturel. Il informe l'Assemblée que suite à l'infirmité du marché, certains lots n'ont eu aucune offre, d'autres une seule offre et d'autres encore des offres nettement supérieures à l'estimatif. Le projet doit être revu et une nouvelle consultation devra être lancée en septembre 2023.

VII- Marché Assainissement Poids de Fer : Autorisation de signature

Monsieur le Maire fait le point sur les offres reçues suite à la consultation relative à la création d'un réseau d'assainissement au lieu-dit du Poids de Fer.

Trois entreprises ont postulé.

Au vu des difficultés rencontrées avec les demandes de subventions. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le marché avec l'entreprise la mieux disante, si les travaux ont lieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire ou les adjoints à signer le marché avec l'entreprise retenue, ainsi que tous les documents afférents au marché.

VIII - Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les

mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale : le conseil municipal de Jouet sur l'Aubois forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

IX - Délibération tarif coupes de bois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un affouagiste a abattu un chêne non marqué lors des affouages 2022.

Lors d'échange avec les garants, il a été proposé une majoration du tarif pour cet affouagiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide à l'unanimité de fixer à 28 euros le stère de bois de l'affouagiste qui n'a pas respecté le marquage.
- Autorise le Maire à émettre le titre en comptabilité.

X - Modification du règlement d'exploitation des affouages

Suite aux désagréments énoncés avant, et en concertation avec les garants des affouages et l'agent de l'ONF, une modification du règlement des affouages est proposée :

L'Affouagiste est tenu de respecter l'abattage exclusif des perches ou arbres marqués par le service de l'ONF. Tout abattage d'arbre non marqué sera sanctionnable après constat réalisé par les services de l'ONF par le garde champêtre ou les garants du massif forestier communal. La sanction sera définie prochainement par le conseil municipal qui pourra prononcer l'exclusion provisoire ou permanente de l'affouagiste aux prochaines campagnes d'affouages. Cette sanction sera inscrite sur le prochain règlement d'exploitation des affouages en forêt communale.

L'affouagiste paiera une indemnité de réparation du dommage subi. Si les agents de l'ONF, le garde champêtre ou les garants de la forêt communale constatent des dégâts exceptionnels, ils pourront ordonner la suspension de l'exploitation et cette mesure prendra effet immédiatement. Un procès-verbal constatant les dégâts et le non-respect du règlement d'exploitation des affouages sera établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve à l'unanimité, la modification du règlement des affouages telle qu'elle a été présentée.

XI- Autorisation de signature convention pour le dispositif de signalement avec le Centre de Gestion du Cher

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1er mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du CHER (CDG 18) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 18 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- ❖ d'une équipe dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- ❖ d'une expertise ;
- ❖ d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG18

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De conventionner avec le Centre de Gestion du Cher et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Article 2:

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion aura lieu dans les bois de Jouet sur l'Aubois afin de présenter les problèmes de dépérissement des parcelles 10 et 11. En effet, le constat est le suivant : -11% des arbres sont morts
 - 11% des arbres sont dans un état sanitaire moyen
 - 46% des arbres peuvent évoluer de façon positive ou négative.
 - 23% des arbres sont en bon état de santé.

Le Conseil Municipal devra se réunir afin de prendre une décision sur le devenir de ces bois.

- Syndicat Canal de Berry : le 26 juin 2023 le syndicat a présenté le tracé du circuit à vélo aux communes traversées. La commune de Jouet sur l'Aubois transmettra un courrier au syndicat pour valider la proposition. Monsieur BRAVY demande s'il serait possible de prévoir un point d'eau sur le circuit.
- Travaux Rue des Grands Champs : des tests de perméabilité des différentes parcelles doivent être réalisés. Une consultation a été lancée.
- Transfert de l'Assainissement : Différents documents doivent être transmis au Président de la Communauté de Communes afin de commencer à prévoir le transfert de la compétence Assainissement.
- Transfert de la compétence des Maisons France Service à la Communauté de Communes. Une commission de travaux va étudier ce transfert.
- La Pharmacie de Jouet sur l'Aubois est équipée d'une borne télémédecine.
- Une visite de la chaufferie bois est prévue le 29 juin 2023 avec une signature de la Convention d'Objectif Territorial dans le cadre du déploiement des énergies nouvelles thermiques. A cette occasion, le Pays Loire Val d'Aubois, le Pays Berry Sologne, L'ADEME, L'ALEC 18 et Mme la Sous-Préfète se rendront à Jouet sur l'Aubois.
- Lundi 3 juillet 2023 à 18h00 : Rencontre avec Monsieur GRUAULT et le Berry républicain pour évoquer son aventure « L'Europe à la Rame » Varsovie-Paris sur la Protection des cours d'eau.
- La Kermesse de l'école aura lieu le 1^{er} juillet 2023.

Arrivée de Monsieur BOUQUELY à 20h20.

- Monsieur le Maire fait lecture d'une invitation pour le gala de danse le 08/07/2023.
- Conseil D'école : Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BOUQUELY. Il y aura 53 enfants à la rentrée 2023-2024. L'année s'est très bien passée, les institutrices remercient la Mairie et les services techniques pour l'aide apportée tout au long de l'année.
- 150 ans du Marché hebdomadaire : A cette occasion, producteurs locaux, artisans créateurs régionaux, animations en direction du monde rural. Un taux de fréquentation record et une satisfaction générale s'est dégagée de cette journée anniversaire. Merci à l'association organisatrice le CODAME. Également à Marc et Rachel pour avoir offert à la commune de Jouet sur l'Aubois une brique d'époque fabriquée au Poids de Fer « Marquée « Poid de Fer » noté sans s » en cette journée d'anniversaire.

- CNI/PASSEPORT : La commune vient d'être dotée du dispositif du recueil de données pour établir les CNI et Passeport depuis début juin. Les prises de RDV peuvent se faire en ligne via le site internet de la commune.

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de l'assemblée.

- Madame CHASSIN fait le point sur l'organisation du 14 juillet. Elle informe qu'il faut des signaleurs pour la retraite aux flambeaux. Messieurs LAURENT, BOUQUELY et BRAVY se proposent. Elle indique que les maisons fleuries de Jouet sur l'Aubois auront lieu le 30 juin 2023.
- Monsieur BOUQUELY : fait le point sur l'assemblée générale de l'association OLVA. Le nouveau président de l'association, Monsieur MOREAU, remercie le service technique pour le travail accompli avant le tournoi qui s'est déroulé le weekend du 24 et 25 juin.
- Madame BOULANDET interpelle les élus sur le marquage qui a été réalisé à Port Conscience et qui modifie le tracé de la Loire à Vélo. Monsieur BRAVY lui indique que le tracé n'a pas été modifié et que ce marquage n'est pas valable.

FIN DE LA SEANCE : 21h05

LISTE DES DELIBERATIONS

- Assainissement Poids de Fer : Autorisation signature convention servitude de passage
- Autorisation signature convention modification du zonage d'assainissement
- Jurys d'Assises
- RPQS Assainissement
- SMAEP : Sortie des communes de LAVERDINES et SALIGNY LE VIF
- Marché Assainissement Poids de Fer : Autorisation de signature
- Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux
- Délibération tarif coupes de bois
- Modification du règlement d'exploitation des affouages
- Autorisation de signature convention pour le dispositif de signalement avec le Centre de Gestion du Cher

La Secrétaire

Elisabeth Gagnol



Maire



Serge LAURENT